

# **CHALLENGE NATIONAL Bernard JEU**

## **NIVEAU REGIONAL PACA**

### **Article 1 – Conditions de participation**

Il s'agit d'une compétition par équipes. Chaque équipe est composée de cinq joueurs et cinq joueuses : Un benjamin, un minime, un cadet, un junior et un senior. **Les équipes peuvent être incomplètes : La ligue PACA autorise un minimum de 5 catégories par équipe avec une féminine obligatoire.**

### **Article 2 – Catégories**

Un seul joueur (ou joueuse) peut participer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne. Une équipe ne peut comporter que deux mutés et deux étrangers.

### **Article 3 – Échelon Régional**

Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes qui doivent être composées selon les articles 1 et 2 ci-dessus.

**L'échelon régional est qualificatif à l'échelon national à plusieurs conditions :**

-l'équipe qualifiée doit avoir eu au moins 6 joueurs de présents lors de l'échelon régional

-l'équipe qualifiée doit avoir 8 joueurs de présents pour l'échelon national

**Ceci implique donc que les équipes composées de 5 joueurs ((en comptant au moins une féminine) ne pourront en aucun cas se qualifier pour l'échelon national.**

L'échelon national aura lieu les samedi 14 et dimanche 15 juin 2014 à THIAIS (94).

### **Article 4 – Échelon National**

24 équipes qualifiées :

- 1 par ligue

- Plus un quota fixé par la commission sportive fédérale selon le nombre d'équipes ayant participé dans chaque ligue

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe au niveau national.

### **Article 5 – Déroulement de la compétition**

Les rencontres se disputent au meilleur des cinq manches.

Les clubs qui engagent une (ou plusieurs) équipe(s) doivent, au moment de l'engagement, donner la composition de (ou des équipes) pour les catégories représentées avec le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel paru.

Le tirage au sort doit être effectué en tenant compte du classement des joueurs et joueuses.

Les dix tableaux (1 par catégorie) sont organisés par poules de 6 au maximum suivant le nombre d'équipes engagées.

Un classement intégral sera fait de la manière suivante : 3<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup>, etc.... Les premiers joueront contre les seconds, puis les vainqueurs entre eux (de même pour les perdants)

Chaque équipe comptabilise les points de ses joueurs en fonction des résultats individuels.

Un classement des équipes est effectué suivant le barème ci-après :

#### TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS

Nombre de Participants	Classement															17-20	21-24
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17-20
1	7																
2	7	4															
3	7	5	3														
4	7	5	3	1													
5	7	6	4	2	1												
6	7	6	4	3	2	1											
7	7	6	5	4	3	2	1										
8	7	6	5	4	3	2	1	1									
9	7	6	5	4	3	2	2	1	1								
10	7	6	5	4	3	3	2	2	1	1							
11	7	6	5	4	3	3	2	2	1	1	1						
12	7	6	5	4	3	3	2	2	1	1	1	1					
13	7	6	5	4	3	3	3	2	2	1	1	1					
14	7	6	5	4	3	3	3	2	2	2	1	1	1				
15	7	6	5	4	3	3	3	2	2	2	2	1	1	1			
16	7	6	5	4	3	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1		
17 à 20	7	6	5	5	4	4	4	4	3	3	3	2	2	2	2	1	
21 à 24	7	6	5	5	4	4	4	4	3	3	3	2	2	2	2	1	1

A l'échelon régional, la cotation pour les troisièmes de poule est la suivante : un point de moins que le premier tour du tableau final.

Plus un bonus de trois points par équipe complète.

Le classement se fait par ordre décroissant des points.

En cas d'égalité de points, la priorité est donnée à l'équipe ayant le plus de joueurs présents.

En cas d'égalité persistante, équipe ayant le plus grand nombre de meilleure place, puis le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> place et ainsi de suite.

En cas d'égalité persistante, équipe ayant le(la) joueur(euse) le(la) plus jeune.

#### **Article 6 – Droits d'engagements**

Le droit d'engagement est de :

- 15.00 € par équipe engagée